



MRC de
MARIA-CHAPDELAINE



Mémoire

de la MRC de MARIA-CHAPDELAINE

déposé à la table de réflexion sur l'avenir de la forêt

Dans le cadre de la démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt que le gouvernement du Québec réalise présentement, la MRC de Maria-Chapdelaine souhaite apporter des éléments de réflexion importants pour notre territoire. La MRC de Maria-Chapdelaine profite de cette tribune pour mettre en lumière certains enjeux avec des pistes de solution au gouvernement du Québec pour élaborer une vision d'avenir afin d'assurer la pérennité de nos forêts.

27 février 2024

Tables des matières

1.	Adaptation aux changements climatiques	02
2.	Feux de forêt	05
3.	Accès au territoire public	08
4.	Appliquer véritablement une régionalisation de l'aménagement forestier québécois	09
5.	Accès au territoire public	11



Adaptation aux changements climatiques

Le gouvernement a mis en œuvre le Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) dans le but d'atteindre, en autres, la résilience de la société et de l'économie face aux conséquences des changements climatiques. Il n'y a pas seulement la société et l'économie qui seront affectées par les changements climatiques, mais aussi notre forêt. Le climat de demain ne sera pas le climat de la forêt préindustrielle, c'est un fait. Il est donc essentiel d'actualiser les pratiques d'aménagement et de protection de nos forêts pour adapter celles-ci à ce nouveau climat comme le mentionnait le forestier en chef à l'automne 2023.

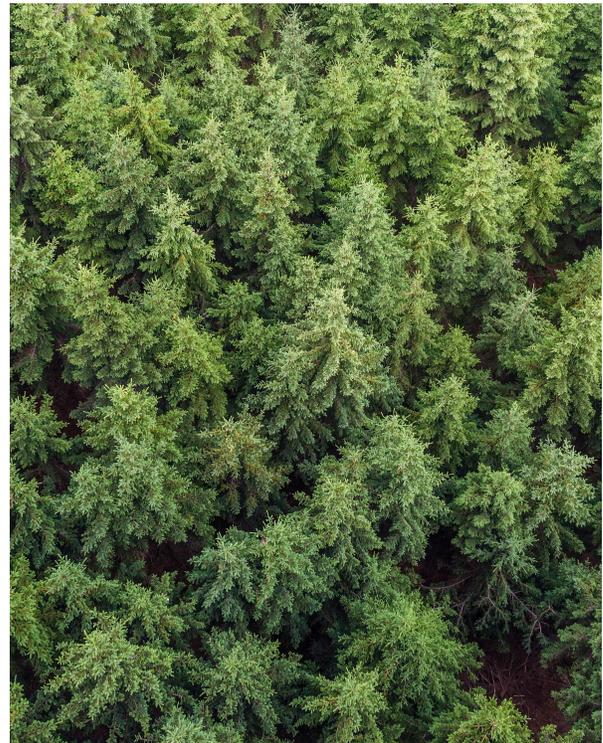
Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a élaboré des modèles d'habitat, afin d'évaluer l'effet anticipé des changements climatiques sur l'habitat de différentes essences. Selon cette évaluation, une forte proportion des essences pourrait présenter des signes de mésadaptation au cours des prochaines décennies. L'analyse a aussi démontré que de nouveaux territoires pourraient devenir propices à l'établissement de certaines essences dans des régions où on ne les retrouve pas actuellement. Quant aux perturbations naturelles, les études menées par les institutions de recherche suggèrent qu'elles seront exacerbées sous un nouveau climat. Les écosystèmes forestiers seront exposés à des conditions différentes de celles dans lesquelles ils ont évolué et les caractéristiques des forêts en seront changées. Compte tenu de ces résultats, plusieurs questionnements se soulèvent quant à nos choix de composition en essences, à l'établissement de la régénération naturelle, à la production de plants ou à la gestion des insectes, maladies et nouveaux envahisseurs. Cette situation exige du gouvernement du Québec qu'il dispose des connaissances les plus à jour afin de déployer des solutions adaptées. Les initiatives de recherche doivent être intensifiées et les résultats doivent être partagés avec les différents acteurs du milieu forestier afin que tous soient outillés. Ces connaissances sont essentielles pour déterminer les solutions sylvicoles à appliquer dans nos forêts aménagées. L'adaptation aux changements climatiques doit s'appuyer sur la connaissance et la compréhension des enjeux auxquels chaque région du Québec fait face.

L'adaptation aux changements climatiques doit s'appuyer sur la connaissance et la compréhension des enjeux auxquels chaque région du Québec fait face.

Pour parvenir à l'adaptation des écosystèmes forestiers, les recommandations relatives aux pratiques d'aménagement forestier qui émanent de nos institutions de recherche doivent rapidement être mises en œuvre. Au cours des dernières années, ces recommandations se sont multipliées. Présentement, mis à part quelques essais de migration assistée de populations, peu d'actions sont réalisées afin d'adapter nos forêts au contexte climatique. Les pratiques sylvicoles sont l'unique moyen d'adapter la forêt au climat anticipé. Le gouvernement étant le gestionnaire des forêts du Québec, il est important que les recommandations visant à rendre la forêt résiliente et adaptée aux conditions climatiques soient mises en œuvre, telles que la mise en place de plantations plurispécifiques ou la modulation des traitements de préparation de terrain et d'éducation.

Ces actions doivent assurer le maintien des bénéfices écologiques et sociaux tirés des forêts, de même que le maintien des activités économiques.

Le secteur forestier est un moteur de développement économique de première importance et génère des retombées considérables dans la MRC de Maria-Chapdelaine. La structure industrielle en place dans la région, basée sur l'offre maximale de bois résineux, n'est plus durable dans un contexte de changements climatiques. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des perturbations naturelles et le déplacement des aires de répartition des principales essences commerciales vont conduire à une baisse progressive de l'offre en résineux. Ces modifications impliquent d'entamer une réflexion sur l'adaptation de la structure industrielle aux nouvelles conditions. Le gouvernement doit envisager la diversification et la transformation de l'industrie des produits forestiers, en anticipant les changements inévitables qui s'amorcent quant aux caractéristiques des forêts, afin d'atténuer les conséquences pour les communautés forestières.



La transformation de l'industrie doit passer par l'appui aux projets innovants, le soutien aux organisations œuvrant en innovation, recherche et développement et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée.



Les communautés forestières seront véritablement impactées si aucune transition dans la structure industrielle n'est amorcée dès aujourd'hui. Le gouvernement doit mettre en branle cette transition et tirer avantage des occasions qui se présentent pour mettre en valeur le nouveau potentiel économique des forêts. Est-ce que le modèle d'aménagement écosystémique est viable pour nos forêts et pour le développement de notre structure industrielle?

Pour la MRC de Maria-Chapdelaine, le gouvernement du Québec doit :

- Intensifier les initiatives de recherche pour permettre aux décideurs d'avoir les meilleures données probantes possibles, données nécessaires à une prise de décision adéquate face aux défis auxquels est confronté le Québec actuellement.
- Mettre en place immédiatement une sylviculture plus résiliente par l'utilisation d'essences appropriée pour le climat de demain et en actualisant ses méthodes de travail afin de permettre le reboisement mixte.
- Tirer profit des occasions engendrées par le climat futur pour mettre en valeur les forêts, en amorçant une transition industrielle et développant de nouvelles filières.

Feux de forêt

La recherche sur les changements climatiques suggère que la fréquence et l'intensité des feux de forêt connaîtront une forte croissance au cours des prochaines décennies. Compte tenu de l'ampleur des changements anticipés, les communautés forestières sont désormais très à risque. En effet, plusieurs municipalités comprennent une forte proportion de territoire forestier et le développement des secteurs de villégiature en zones périurbaines augmente l'exposition à l'aléa des feux de forêt. Face à ce constat, le mandat de la SOPFEU doit être davantage orienté vers la protection des communautés. De plus, il est nécessaire d'améliorer la capacité opérationnelle de la SOPFEU et de développer des stratégies de prévention et d'atténuation du risque. Afin de mettre en place ces différentes initiatives, le soutien financier du gouvernement sera nécessaire pour que la SOPFEU demeure efficace et soit en mesure de mieux répondre aux nouveaux défis qui découlent des changements climatiques.



L'aménagement forestier permet d'influencer les caractéristiques des forêts et d'avoir un effet sur le régime des perturbations naturelles. Des options de gestion du risque peuvent être envisagées, par exemple par la mise en œuvre de pratiques sylvicoles qui permettent de diminuer la vulnérabilité des paysages forestiers au passage du feu. Cependant, même en intervenant aujourd'hui, les effets ne se feront sentir que dans plusieurs décennies. L'efficacité des mesures d'adaptation prend du temps et d'ici à ce que nos forêts soient moins inflammables et nos communautés plus résilientes, il est primordial d'améliorer les capacités opérationnelles de la SOPFEU.

Pour procéder à cette amélioration, le gouvernement doit développer une stratégie de gestion du risque à court terme. La stratégie de gestion du risque doit être modulée pour chaque feu et faire l'objet d'une intervention adaptée, en fonction des valeurs écologiques, sociales et économiques sur le territoire qui peuvent être perdues ou endommagées par le passage du feu. Ces valeurs peuvent comprendre les secteurs à forte fréquentation, les investissements sylvicoles, les habitats d'espèces menacées, les infrastructures stratégiques, etc. Une réflexion à cet effet doit être entamée.

Moduler la gestion du risque en fonction des valeurs permettrait d'améliorer l'agilité de la SOPFEU et de prioriser les interventions.

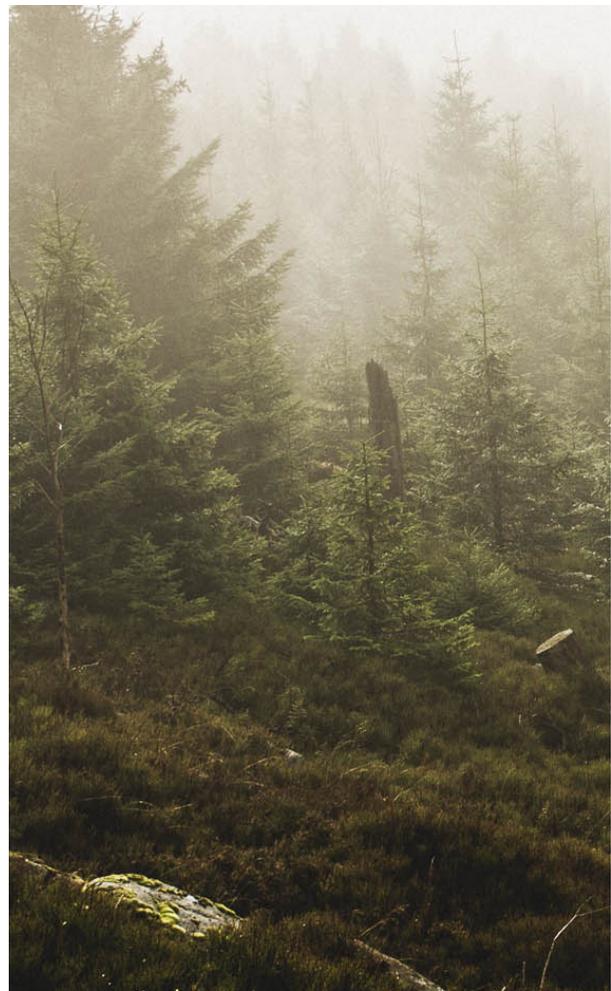
Également, la gestion du risque actuelle, principalement basée sur les activités de lutte directe, doit être bonifiée. Comme souligné par la SOPFEU au cours de l'été 2023, la situation ne leur a pas permis d'attaquer tous les feux. Dans le contexte de changement climatique, les capacités financières et opérationnelles de la SOPFEU atteindront rapidement leurs limites.

La protection des communautés vulnérables ne peut reposer uniquement sur le travail des pompiers forestiers.

À ce titre, la contribution des entreprises œuvrant en forêt et les équipes locales de pompiers doivent être mises à contribution dans la stratégie de lutte directe. Ces nombreux travailleurs devraient être formés systématiquement pour pouvoir prêter main forte lors des périodes comme l'été 2023.

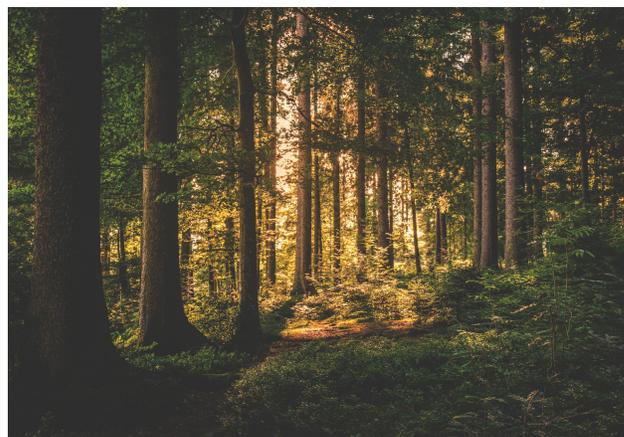


Le mandat de la SOPFEU doit être élargi vers la prévention et l'atténuation des risques d'incendie forestier près des communautés. Les initiatives en matière de prévention et d'atténuation des risques doivent être multipliées. En matière d'atténuation, la SOPFEU doit développer son expertise en matière d'appréciation des risques et proposer des actions concrètes, en partenariat avec les municipalités et les MRC. La prévention des risques, quant à elle, doit passer par la mise en place d'agents de prévention formés par la SOPFEU. Cette formule, tirée des recommandations d'Intelli-feu, rencontre un succès dans les provinces de l'Ouest et permet de sensibiliser la population et de développer des collectivités dynamiques face à cet aléa.



Tel que nous l'avons vu l'été dernier, l'adaptation aux changements climatiques est souvent faite de manière réactive, pendant ou à la suite d'un aléa climatique dommageable. Toutefois, lorsqu'elle est bien planifiée et bien coordonnée, l'adaptation est moins coûteuse et plus efficace à long terme.

En matière de planification forestière, une attention particulière à la prise en compte de l'inflammabilité des territoires forestiers à l'échelle du paysage devrait être envisagée, afin de réduire l'exposition et d'atténuer le risque pour les communautés forestières. Dans la MRC de Maria-Chapdelaine, plusieurs municipalités sont limitrophes au territoire public sous aménagement. Au cours de l'été dernier, la population de l'une de nos municipalités, Notre-Dame-de-Lorette, a passé tout près d'être évacuée et un feu s'est approché dangereusement d'un secteur de villégiature dans la municipalité de Saint-Stanislas.



Près des communautés, l'élaboration des planifications forestières devrait être réalisée en partenariat avec la SOPFEU et le ministère de la Sécurité publique. Les planificateurs doivent envisager l'instauration de pratiques forestières qui permettent de réduire le risque de feux de forêt, telles que celles développées dans le cadre du programme Intelli-feu.

Pour la MRC de Maria-Chapdelaine, le gouvernement du Québec doit :

- Mettre en place une SOPFEU beaucoup plus agile et assurer un financement adéquat.
- Que la SOPFEU relève directement de la sécurité civile.
- Moduler la gestion de risque pour chaque feu en fonction des valeurs à risque et à protéger (investissements sylvicoles, territoire à forte fréquentation, habitats critiques, etc.).
- Former les travailleurs forestiers au combat des feux de forêt pour contribuer au soutien de la SOPFEU.
- Ajouter au mandat de la SOPFEU la prévention et l'atténuation des risques.
- Instaurer des pratiques forestières adaptées au risque d'incendie forestier (de type Intelli-feu) à proximité des communautés.

Accès au territoire public

L'accès au territoire public est primordial pour les collectivités forestières comme la MRC de Maria-Chapdelaine. Notre MRC est une MRC avec une industrie forestière forte et s'y rattache une grappe industrielle diversifiée. La résilience de notre communauté passe aussi par la diversification de notre économie avec d'autres usages que l'usage conventionnel de la forêt. À titre d'exemple, il y a les produits forestiers non ligneux (PFNL), la villégiature (3800 baux de villégiature sur notre territoire) et le tourisme d'aventure pour ne nommer que ceux-là. Ces autres usages n'ont pas la capacité actuellement d'entretenir le réseau routier.



Selon la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et la Loi sur les terres du domaine de l'État, le gouvernement est l'unique propriétaire des chemins multiusages et/ou forestiers. Le modèle actuel de l'entretien des chemins en forêt publique repose sur le principe de l'utilisateur-payeur ce qui ne permet pas le développement des autres usages et d'assurer la sécurité de l'ensemble des utilisateurs. La MRC de Maria-Chapdelaine est aussi consciente que l'ensemble du réseau de chemins sur le territoire public au Québec est gigantesque et que tous ces chemins n'ont pas tous la même valeur de priorisation.

Pour la MRC de Maria-Chapdelaine, le gouvernement du Québec doit :

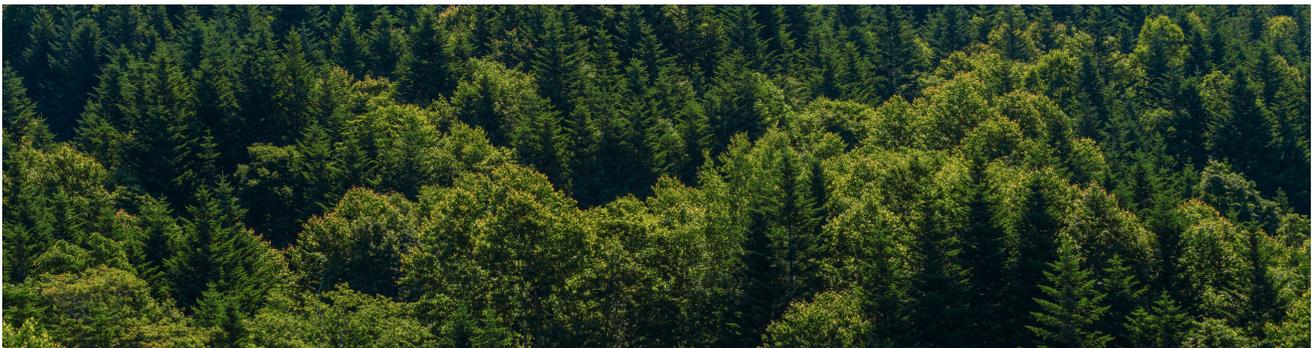
- Garantir un accès sécuritaire au territoire public par la prise en charge de l'entretien de tous les ponts et des chemins d'accès principaux.

Appliquer véritablement une régionalisation de l'aménagement forestier québécois

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, adoptée unanimement par l'Assemblée nationale du Québec en 2010 et mise en application le 1er avril 2013, était riche de promesses quant au partage des responsabilités de gestion entre l'État et les communautés. En fait, plusieurs dispositions de cette loi visaient une réelle prise en compte des orientations de développement exprimées par les communautés, incluant les communautés autochtones, afin de contribuer à leur viabilité.

Or, force est de constater que le gouvernement n'a pas respecté la loi et n'a procédé qu'à une mise en place bien incomplète de son régime forestier en ce qui concerne les communautés. Pour qu'il puisse répondre à l'appel des leaders des régions et du forestier en chef, le gouvernement devra procéder à une régionalisation nettement plus importante, à une véritable décentralisation des pouvoirs pour que la gestion de notre forêt soit réellement représentative des intérêts des communautés locales et régionales.

Pour y arriver, la MRC de Maria-Chapdelaine propose premièrement de revoir les limites territoriales afin de mieux représenter enjeux locaux. Les unités d'aménagement forestier (UAF) devraient être arrimées avec les limites administratives des MRC. Cette refonte des limites permettrait d'arrimer les enjeux locaux avec le territoire forestier et d'améliorer l'acceptabilité sociale. Les décideurs locaux ne sont pas assez impliqués dans l'aménagement forestier et les limites divergentes entre les différents paliers n'aident en rien pour les impliquer.



Nous sommes passés d'un modèle dont les industrielles géraient la forêt à un modèle dont les fonctionnaires gèrent maintenant la forêt. Le balancier est passé d'un extrême à l'autre. Selon la MRC de Maria-Chapdelaine, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) devrait être le gardien des orientations gouvernementales et assurer une cohérence entre les différents ministères. La dernière décennie a démontré la difficulté pour le gouvernement d'être à la fois le cadre réglementaire et l'entité opérante sur le terrain. Sans répliquer le modèle « Rexforêt », certains éléments de ce modèle sont intéressants dans l'idée d'avoir une société d'aménagement de la forêt locale. Le MRNF donne les orientations stratégiques, le cadre réglementaire et les objectifs au niveau de la sylviculture au Québec. Par la suite, c'est la société « Rexforêt » qui est l'entité qui opère sur le terrain pour la planification des travaux et l'octroi des contrats avec les entreprises. Cette entité est imputable et doit livrer des résultats.

La nouvelle société à mettre en place pour l'aménagement forestier devrait accorder une plus grande importance à la régionalisation tout en garantissant des sièges aux intervenants locaux.

Il s'agirait d'une société d'aménagement de la forêt locale, et ce à l'échelle des MRC. Dans cette société d'aménagement de la forêt locale, l'ensemble des acteurs clés du territoire devrait y siéger tant les industrielles, des représentants du monde municipal, les communautés autochtones ainsi que les utilisateurs de la forêt.

Pour la MRC de Maria-Chapdelaine, le gouvernement du Québec doit :

- Mettre fin à l'approche centralisatrice.
 - Uniformiser les limites des unités d'aménagement forestier (UAF) avec les limites des MRC.
 - Mettre en place des sociétés d'aménagement de la forêt local par territoire qui répondent aux préoccupations locales, qui sont réellement agiles et imputables.
-

Forêts de proximité

À la suite d'une mobilisation du milieu régional dans les années 1990 et à plusieurs années de négociation entre principalement les quatre MRC de la région et le ministère des Ressources naturelles de l'époque, naissait à titre de projet pilote ce que nous appelons aujourd'hui une convention de gestion territoriale. Celle-ci permettait la prise en charge de responsabilités en matière de gestion des forêts publiques et la délégation de pouvoir du gouvernement en matière de réglementation foncière.

Encore une fois, la région faisait œuvre de pionnière dans un modèle aujourd'hui répandu dans tout le Québec, d'une décentralisation de pouvoirs et responsabilités. Ce territoire devait contribuer à la revitalisation, la consolidation et au développement socio-économique des communautés. Au fil des années, le petit territoire que représentent les terres publiques intermunicipales a été le berceau de grandes retombées dans notre MRC. Nous sommes conscients que les activités forestières en milieu périurbain posent toujours un défi en termes de cohabitation avec les divers utilisateurs du territoire et nous avons su mettre en place une gestion qui a permis le respect et l'harmonie entre l'ensemble des usagers de ces terres. Nous sommes fiers d'être un modèle concret de gestion forestière, démontrant comment préserver et valoriser notre patrimoine naturel sur l'ensemble de notre territoire, incluant les TPI. *Voir le rapport des 25 ans de services pour notre collectivité – MRC Maria-Chapdelaine.

De nouveau, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier était riche de promesses quant au partage des responsabilités de gestion entre l'État et les communautés. Une seule initiative a vu le jour au Québec depuis et celle-ci ne vise que la gestion de la matière ligneuse. Pour qu'un projet de forêt de proximité soit réalisable, il faut une réelle prise de pouvoir sur l'ensemble des ressources d'un territoire. Après 25 ans de gestion des TPI, la MRC de Maria-Chapdelaine a démontré la capacité réelle d'une gouvernance locale basée sur la multifonctionnalité d'un territoire multiusage. La proximité de la MRC avec son territoire, sa population, ses villégiateurs, ses utilisateurs, ses entreprises, tant forestières que touristiques, fait en sorte qu'elle peut prendre les bonnes décisions en prenant en compte le développement durable de son territoire. Les MRC sont reconnues comme gouvernement de proximité et la MRC de Maria-Chapdelaine a la capacité de réaliser un réel projet de forêt habitée (forêt de proximité) sur son territoire. Il ne manque seulement que la volonté du gouvernement.

Pour la MRC de Maria-Chapdelaine, le gouvernement du Québec doit :

- Mettre en œuvre les balises légales pour la réalisation d'un projet concret de forêt habitée (forêt de proximité) donnant le réel contrôle de toutes les ressources sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine.



Élaborons une vision
d'avenir afin d'assurer la
pérennité de nos forêts.

Contactez-nous!

-  418 276-2131
-  mrcdemaria-chapdelaine.ca
-  MRC de Maria-Chapdelaine

